

MC/2033

**Original: anglais
29 juin 2001**

**QUATRE-VINGT-UNIEME SESSION
(EXTRAORDINAIRE)**

**PROJET DE RAPPORT SUR LA
QUATRE-VINGT-UNIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL**

Genève

7 juin 2001

Rapporteur: M. E. Borisovas (Lituanie)

TABLE DES MATIERES

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| INTRODUCTION | 1 |
| PARTICIPATION | 1 |
| POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS..... | 2 |
| ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR..... | 2 |
| STATUT DE MEMBRE: | 2 |
| a) Demande d'admission de la République du Congo en tant que Membre de l'Organisation | 2 |
| b) Demande d'admission de la République d'Azerbaïdjan en tant que Membre de l'Organisation | 2 |
| c) Demande d'admission du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en tant que Membre de l'Organisation | 2 |
| d) Demande d'admission de la République démocratique du Congo en tant que Membre de l'Organisation | 2 |
| e) Demande d'admission de la République du Sierra Leone en tant que Membre de l'Organisation | 2 |
| f) Demande de la République de Gambie en tant que Membre de l'Organisation | 2 |
| g) Demande d'admission de la Géorgie en tant que Membre de l'Organisation | 2 |
| STATUT D'OBSERVATEUR: | 3 |
| a) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par la République populaire de Chine | 3 |
| b) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par Assistance pédagogique internationale (API)..... | 3 |
| AUTRES QUESTIONS..... | 7 |
| CLOTURE DE LA SESSION | 7 |

**PROJET DE RAPPORT SUR LA
QUATRE-VINGT-UNIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL**

INTRODUCTION

1. Le Conseil s'est réuni pour sa quatre-vingt-unième session (extraordinaire) le jeudi 7 juin 2001 à 15h20 au Palais des Nations, sous la présidence de S.E. M. J. E. Vega (Chili). Il a été tenu une seule séance. 1/

PARTICIPATION 2/

2. Les Etats Membres suivants étaient représentés :

| | | | |
|-----------------------|-------------------|-----------------|------------------------|
| Afrique du Sud | Egypte | Luxembourg | Royaume-Uni de |
| Albanie | Equateur | Maroc | Grande-Bretagne |
| Algérie | El Salvador | Nicaragua | et d'Irlande du |
| Allemagne | Etats-Unis | Norvège | Nord <u>3/</u> |
| Angola | d'Amérique | Panama | Sénégal |
| Argentine | Finlande | Paraguay | Sierra Leone <u>3/</u> |
| Australie | France | Pays-Bas | Slovaquie |
| Autriche | Gambie <u>3/</u> | Pérou | Slovénie |
| Azerbaïdjan <u>3/</u> | Géorgie <u>3/</u> | Philippines | Sri Lanka |
| Bangladesh | Grèce | Pologne | Suède |
| Belgique | Guatemala | Portugal | Suisse |
| Bulgarie | Honduras | République de | Thaïlande |
| Canada | Hongrie | Corée | Tunisie |
| Chili | Israël | République | Uruguay |
| Chypre | Italie | démocratique du | Venezuela |
| Colombie | Japon | Congo <u>3/</u> | Yémen |
| Congo <u>3/</u> | Jordanie | République | Zambie |
| Costa Rica | Kenya | dominicaine | |
| Croatie | Lettonie | République | |
| Danemark | Lituanie | tchèque | |

3. La Bosnie-Herzégovine, la Chine 3/, l'Espagne, l'Estonie, le Kazakhstan, Malte, le Mexique, la Fédération de Russie, le Saint-Siège, la Turquie, l'Ukraine et la Yougoslavie étaient représentés par des observateurs.

1/ Il est rendu compte plus en détail des débats dans le procès-verbal de séance (MC/C/SR/433).

2/ Voir liste des participants (MC/2035).

3/ Voir paragraphes 8 et 9.

4. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Centre international pour le développement des politiques migratoires, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation internationale de la Francophonie étaient représentés par des observateurs.

5. Le Comité international de la Croix-Rouge et les organisations internationales non gouvernementales ci-après étaient également représentés par des observateurs: Assistance pédagogique internationale (API) 3/ et l'Organisation internationale islamique de secours.

POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS

6. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des Etats Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait jugés en bonne et due forme et qu'il avait en outre été informé des noms des observateurs représentant les Etats non membres, ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales énumérées aux paragraphes 3 à 5.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7. Le Conseil a adopté l'ordre du jour publié antérieurement sous la cote MC/2023/Rév.1

STATUT DE MEMBRE:

- a) Demande d'admission de la République du Congo en tant que Membre de l'Organisation
- b) Demande d'admission de la République d'Azerbaïdjan en tant que Membre de l'Organisation
- c) Demande d'admission du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en tant que Membre de l'Organisation
- d) Demande d'admission de la République démocratique du Congo en tant que Membre de l'Organisation
- e) Demande d'admission de la République du Sierra Leone en tant que Membre de l'Organisation
- f) Demande d'admission de la République de Gambie en tant que Membre de l'Organisation
- g) Demande d'admission de la Géorgie en tant que Membre de l'Organisation

8. A sa 433^{ème} séance, le Conseil a adopté les résolutions N° 1038, 1039, 1040, 1041, 1042, 1043 et 1044 (LXXXI) accordant à la République du Congo, à la République d'Azerbaïdjan, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à la République démocratique du Congo, à la République du Sierra Leone, à la République de Gambie et à la Géorgie la qualité de Membre.

STATUT D'OBSERVATEUR:

- a) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par la République populaire de Chine
- b) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par Assistance pédagogique internationale (API)

9. A sa 433^{ème} séance également, le Conseil a adopté les résolutions N° 1045 et 1046 (LXXXI) accordant à la République populaire de Chine et à Assistance pédagogique internationale (API), le statut d'observateur à ses réunions.

10. La parole a alors été donnée aux représentants des nouveaux Membres et observateurs. Il est rendu compte plus en détail de leurs déclarations dans le procès-verbal de séance (MC/C/SR/433).

11. Ils ont exprimé leur satisfaction d'être admis au Conseil en qualité de Membres ou d'observateurs de l'Organisation et dit qu'ils comptaient voir la coopération avec l'OIM se développer.

12. Le représentant de la République du Congo a dit que des relations étroites et cordiales existaient déjà entre son pays et l'OIM. Son gouvernement était reconnaissant de l'assistance qu'il avait reçue pour le désarmement des milices, la collecte des armes et la réinsertion des anciens membres des milices dans la vie civile, ce qui avait contribué à la consolidation du processus de paix. Il serait nécessaire de renforcer cette coopération compte tenu de la position géographique de la République du Congo qui en faisait un pays de transit au cœur de l'Afrique centrale et donc un pays prédestiné par son histoire à connaître des flux migratoires. Cette situation avait été aggravée par la précarité de son économie, les conflits et crises politiques ainsi que les catastrophes naturelles. Il était convaincu que la notion de mondialisation sans une politique migratoire cohérente fondée sur des actions concertées et la responsabilité collective mettrait inévitablement en danger les stratégies à long terme et les politiques de développement mondial. En s'efforçant de traiter les problèmes de migration au niveau mondial, l'OIM apportait une contribution majeure au développement. Son gouvernement appuyait pleinement le programme Migrations pour le développement en Afrique (MIDA).

13. Le représentant de la République d'Azerbaïdjan a dit que, compte tenu de la situation sociale et économique actuelle, il était essentiel de trouver de nouvelles méthodes de gestion des migrations fondées sur la coopération internationale. L'action entreprise par son pays à cet égard avait créé les conditions nécessaires à son admission au Conseil de l'Europe. Toutefois, malgré ses réalisations, il restait un certain nombre de problèmes importants à résoudre en Azerbaïdjan, l'un des plus importants étant celui des migrations. Divers facteurs aggravaient sérieusement la situation actuelle en la matière. Un certain nombre de lois avaient été adoptées, créant un cadre législatif pour la gestion des migrations, et des accords bilatéraux avaient été conclus dans ce domaine. Un programme spécial de l'Etat sur les migrants forcés, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays avait également été adopté. La coopération accrue entre le Gouvernement d'Azerbaïdjan et l'OIM avait porté en particulier sur le renforcement des capacités de gestion des migrations et, par le biais de projets associant de petits groupes de pays, sur des campagnes d'information pour la prévention des migrations irrégulières, l'assistance au

retour volontaire des migrants, des programmes sur le micro-crédit et l'emploi et l'amélioration des contrôles aux frontières.

14. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a indiqué que son pays avait été absent de l'OIM en tant que Membre depuis 32 ans et qu'il lui était agréable d'être de retour. Les autorités britanniques se réjouissaient de développer les liens solides qui existaient déjà grâce à une longue et étroite coopération avec l'Organisation. En 2000, son pays avait fourni un appui financier aux activités de l'OIM pour la lutte contre la traite des êtres humains dans les Balkans, le renforcement des capacités institutionnelles, le programme d'abris pour les travailleurs migrants du Gujarat (Inde) et la préparation et la réaction aux situations d'urgence. Des entretiens positifs avaient également eu lieu sur des questions importantes telles que la migration irrégulière et les mouvements transfrontières de main d'œuvre qualifiée.

15. Le représentant de la République démocratique du Congo a dit que sa présence démontrait l'intérêt que son gouvernement portait à l'OIM. Alors que la situation de son pays avait déjà été préoccupante au cours des années 1970 et 1980 du fait de l'exode des cerveaux, qui avait suscité divers programmes pour faire face à la crise, la guerre qui avait affecté la République démocratique du Congo au cours des trois dernières années avait provoqué des déplacements massifs de population. Aujourd'hui, grâce à l'activité inlassable de son gouvernement, ses compatriotes avaient confiance dans l'avenir du pays, notamment avec l'appui de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux. Dans ce contexte, l'admission à l'OIM revêtait une importance particulière. L'accès aux moyens et programmes de l'Organisation, tels que le programme Migrations pour le développement en Afrique, offraient des possibilités pour résoudre les problèmes de réinsertion et de migration.

16. Le représentant de la République du Sierra Leone a reconnu les services déjà rendus par l'OIM à son pays. Celui-ci émergeait à peine d'une guerre de dix ans qui avait provoqué beaucoup de souffrances, de dégâts, de pauvreté et de maladies et avait produit un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Son gouvernement espérait que le Sierra Leone bénéficierait des programmes de migration de retour et de réfugiés ainsi que de transferts de ressources humaines qualifiées.

17. Le représentant de la République de Gambie a souligné qu'en tant que pays de transit et de migration, du fait de sa situation géographique, la Gambie avait grand besoin des services de l'Organisation. Depuis l'adoption récente d'un plan d'action, il existait un cadre institutionnel pour la gestion des migrations en Gambie. Le pays avait par la suite bénéficié d'une collaboration accrue avec l'OIM pour le développement de programmes nationaux de migration, y compris un programme de coopération technique pour l'établissement d'une commission gouvernementale pour la gestion des migrations et les services de contrôle des frontières. Une stratégie nationale en matière de politique migratoire devait être examinée en 2001 et l'accent avait été mis en particulier sur la participation active des organisations non gouvernementales pertinentes. En raison de la situation actuelle dans la partie méridionale du Sénégal, les services de l'OIM étaient particulièrement nécessaires.

18. Le représentant de la Géorgie a dit que son gouvernement attachait une importance énorme aux questions de migration, car le pays avait été sérieusement affecté par les mouvements de personnes déplacées à l'intérieur et au-delà de ses frontières. A l'heure actuelle, il y avait près de 300 000 personnes déplacées à l'intérieur de la Géorgie, ce qui suscitait des problèmes sociaux et

économiques difficiles à traiter. En raison de sa situation géopolitique, le pays servait également de zone de transit pour les migrations illégales et la traite d'êtres humains et avait par conséquent besoin de mesures supplémentaires pour protéger ses frontières. Son gouvernement s'intéressait particulièrement à la nouvelle proposition de l'OIM portant sur de petits groupes de pays et était confiant qu'elle aiderait les pays à atteindre leurs objectifs multilatéraux et régionaux en matière de gestion des migrations.

19. Le représentant de la République populaire de Chine a dit que le Gouvernement chinois considérait que les mouvements réguliers de personnes et les migrations régulières contribueraient à promouvoir une entente réciproque et la coopération entre Etats dans les domaines économique, social et culturel. Dans le même temps, le Gouvernement chinois était résolument opposé à la migration illégale, aux filières de transit et à la traite des êtres humains, contre lesquelles il avait pris un certain nombre de mesures. Les Etats devaient renforcer leur coopération sur une base d'égalité et de respect mutuel et faire des efforts conjoints pour lutter contre les actes criminels transnationaux liés à la migration. L'OIM, en tant qu'organisme international important, avait fait des efforts considérables pour promouvoir la coopération internationale sur les questions de migration.

20. Le représentant d'Assistance pédagogique internationale (API) a dit que son organisation fournissait des conseils techniques et des services de consultants dans les domaines de la protection civile et de la formation liée aux premiers secours, à la protection contre l'incendie et aux risques naturels et industriels. Elle établissait également des programmes de prévention et d'alerte avancée pour la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Ses activités contribuaient indirectement à aider les gens à retrouver une vie normale et à développer une prise de conscience civique. L'API avait déjà coopéré avec l'OIM, notamment au Kosovo, où elle avait participé à la réorganisation des services de protection et à la mise sur pied de stratégies pour les opérations de secours et de sauvetage à base de cours de formation spéciaux.

21. Après les déclarations des représentants des nouveaux Membres et observateurs, le Président a dit que la libre circulation des personnes, avec ce qu'elle impliquait pour les droits de l'homme et la dignité humaine, et la nécessité pour les Etats de contrôler efficacement les flux migratoires, constituaient l'une des principales caractéristiques du XXI^{ème} siècle et que l'OIM était une enceinte importante pour l'échange de vues sur ces questions. Il a ensuite donné la parole aux délégués désireux de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs.

22. Les délégués qui ont pris la parole ont accueilli avec satisfaction l'augmentation du nombre de Membres de l'OIM, qui traduisait l'intérêt croissant du monde pour les questions de migration et rehaussait le statut de l'OIM dans la communauté des organisations internationales. L'un des délégués s'est félicité en particulier du nombre croissant de pays africains au sein de l'OIM; ces pays étaient d'importants centres de populations migrantes et devaient faire face à de gros problèmes de personnes déplacées et de situations précaires nécessitant une solidarité internationale. Il a également exprimé sa gratitude pour la mission humanitaire de l'OIM, qui fournissait une protection vitale aux travailleurs migrants et contribuait à la lutte contre la traite des êtres humains.

23. Un autre orateur a dit que de nouveaux défis apparaissaient en matière de migrations à mesure que la mondialisation de l'économie et le progrès rapide de la science et de la technique éliminaient les barrières de l'isolement et engendraient un mélange massif des peuples et des

cultures. Malheureusement, les catastrophes sociales, écologiques et humaines, les conflits et la pauvreté dans plusieurs régions du monde avaient eu des conséquences négatives profondes appelant une plus grande solidarité. Il a souligné l'importance des liens entre la migration et les droits de l'homme et entre la migration et le développement et exprimé une gratitude particulière pour les programmes de l'OIM en faveur des migrants des pays les moins avancés et pour ses programmes de retour.

24. D'autres orateurs ont également souligné qu'à mesure que l'OIM prenait un caractère de plus en plus universel, reflétant l'importance croissante accordée aux migrations au XXI^{ème} siècle, il fallait maintenir et développer les fonctions, la souplesse et la capacité de réaction rapide de l'Organisation face aux problèmes de migration qui apparaissaient dans un monde en évolution. En outre, l'universalité et l'efficacité de l'action internationale de l'OIM en matière de migrations étaient essentielles en ces temps de mondialisation et de mouvements croissants de population. Il était important d'humaniser la mondialisation, d'éliminer dans la mesure du possible ses risques et inconvénients et d'optimiser ses avantages, notamment les aspects des déplacements et migrations de population susceptibles d'améliorer le bien-être de l'humanité.

25. Le Directeur général adjoint a souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord avait toujours encouragé les migrations régulières et était un pays où l'on respectait les droits de l'homme. Dans le même temps, il connaissait des problèmes de migration croissants à la solution desquels l'OIM était prête à contribuer. La Géorgie et la République d'Azerbaïdjan avaient un besoin important de formation et de coopération technique en matière de gestion des flux de population. La République du Congo, la République démocratique du Congo et la République du Sierra Leone étaient des pays qui avaient un grand besoin de réhabilitation et de reconstruction après-conflit et du retour de leurs ressortissants qualifiés pour stimuler leur économie, domaine dans lequel le programme Migrations pour le développement en Afrique pouvait fournir une assistance précieuse. L'OIM était également prête à aider la République de Gambie qui jouait un rôle clé en Afrique de l'Ouest, recevant des migrants du Sénégal, de Mauritanie et de Guinée-Bissau. Il était impossible de considérer les questions de migration au niveau mondial sans prendre en compte la participation de la République populaire de Chine, dont il fallait espérer qu'elle deviendrait prochainement Membre de l'Organisation. Après avoir loué l'excellent travail d'Assistance pédagogique internationale (API) au Kosovo, le Directeur général adjoint a exprimé l'espoir qu'API s'associerait aux programmes de l'OIM au Timor, au Congo et dans la région des Grands Lacs en Afrique. Au fur et à mesure que les migrations augmentaient, on avait de plus en plus besoin de l'intervention et de la coopération de l'OIM pour gérer les nouveaux flux migratoires et les nouveaux défis en matière de développement. Dans ce domaine, le programme Migrations pour le développement en Afrique pouvait fournir une assistance en encourageant le retour de ressortissants qualifiés, dont les compétences pouvaient servir à promouvoir le développement économique de leurs pays.

26. Le Directeur général a ensuite souhaité la bienvenue dans l'Organisation aux nouveaux Membres et observateurs et repris un certain nombre de questions qu'ils avaient mentionnées dans leurs déclarations au Conseil. En ce qui concerne la République du Congo, il a noté l'importance du programme de réinsertion des anciens combattants. Le délégué de la République d'Azerbaïdjan avait mentionné le programme par petits groupes de pays qui avait établi un dialogue entre les trois pays du sud du Caucase; c'était là une expérience réussie qui pourrait bien être appliquée à l'avenir dans d'autres régions. Il a également pris note de la mention du

problème du Nagorno Karabakh pour la solution duquel l'OIM était prête à fournir une assistance. Il a exprimé sa gratitude au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord qui avait fourni un soutien généreux et fidèle aux activités de l'OIM au cours des années. Le délégué de la République démocratique du Congo avait souligné l'importance du retour de travailleurs qualifiés, pour lequel le nouveau programme Migrations pour le développement en Afrique pouvait fournir une assistance très nécessaire. Au Sierra Leone et en Guinée voisine, l'OIM était actuellement engagée aux côtés du HCR dans une opération majeure de retour de réfugiés et personnes déplacées. Le délégué de la Gambie avait attiré l'attention sur le rôle que l'OIM pouvait jouer en aidant les pays à développer leurs propres capacités en matière de gestion des migrations pour faire face aux nouveaux défis auxquels ils étaient confrontés. En ce qui concerne la Géorgie, le Directeur général a pris note de la référence au problème de la région des Meskeths, où l'OIM pourrait fournir une assistance en coopération avec la Fédération de Russie et d'autres pays dans lesquels les populations meskeths déportées étaient établies. Il a accueilli en qualité d'observateur la République populaire de Chine. La coopération de l'OIM avec la Chine avait déjà commencé et incluait un atelier organisé conjointement, qui devait se tenir la semaine suivante à Beijing. Il espérait que la Chine deviendrait par la suite un Membre à part entière de l'OIM. Il a exprimé ses remerciements à Assistance pédagogique internationale (API), l'autre nouvel observateur, pour son assistance précieuse à l'OIM dans l'exécution de l'une des tâches les plus difficiles au Kosovo.

AUTRES QUESTIONS

27. Aucune autre question n'a été examinée.

CLOTURE DE LA SESSION

28. Le Président a remercié tous ceux qui avaient contribué au succès de la quatre-vingt-unième session (extraordinaire) du Conseil.

29. La quatre-vingt-unième session (extraordinaire) du Conseil s'est achevée le jeudi 7 juin 2001 à 17 heures.